

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
30 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :  
**11. RYTHMES  
SCOLAIRES ANNÉE  
2017/2018. PROJET  
EDUCATIF DE  
TERRITOIRE (PEDT).**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 18/07/17

ID: 2017-0706-3072017D11\_LN-DE

L'an deux mil-dix-sept, le Six JUILLET à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. DIDELOT Bernard – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. MABRIEZ Philippe – Mme BOUVET Margaret – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives à** M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le PEDT (PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE) de la ville.

Aussi, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a été publié et a acté la faculté d'élargissement du champ des dérogations concernant la répartition du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ainsi, des adaptations peuvent être autorisées aboutissant à répartir les 24 h d'enseignement hebdomadaire des écoliers sur 8 demi-journées, soit 4 jours.

Sans attendre la parution du texte en question, la commune avait déjà réfléchi en amont à cette éventualité en concertation avec les services périscolaires, les directeurs des écoles et leurs équipes éducatives, ainsi que les parents délégués. Un bilan a été constaté sur les rythmes actuels et des propositions sur des nouveaux rythmes scolaires ont été émises pour préparer la rentrée 2017.

Les points relevés ont été :

- la fatigue des enfants notamment en classe de maternelle (plus de coupure le mercredi)
- la difficulté de recruter des animateurs qualifiés une heure par jour, sur quatre jours
- des activités difficiles à organiser sur un créneau d'une heure.

Pour toutes ces raisons, et sur proposition conjointe de la commune de Merville et des conseils d'écoles, il est demandé aux services de l'éducation nationale, l'autorisation de « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 18/07/2017

ID : 059-218904004-20170706-13072017D11\_LN-DE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**

**11. RYTHMES SCOLAIRES ANNÉE 2017/2018. PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT).**

Les conseils d'écoles Bezegher, Pergaud et Hugo, ont proposé et voté pour revenir à un rythme de 4 jours par semaine d'enseignement dès la rentrée 2017 sur la base des horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. En parallèle, la commune proposerait un accueil de loisirs via le Centre Social les mercredis toute la journée qui comprendront des ateliers/activités découvertes sur diverses thématiques telles que la biodiversité, la citoyenneté...

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions), décide :

- De valider la proposition d'une semaine d'enseignement hebdomadaire de 24 heures réparties sur 4 jours et de mettre à jour le PEDT, annexé à la convocation
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.